



Extrait du registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 18 juin 2012

Date de la convocation des conseillers: 12 juin 2012

Date de l'annonce publique de la séance: 12 juin 2012

Présents: MM. Alex Bodry, bourgmestre, Dan Biancalana, René Manderscheid et Loris Spina, échevins, Mmes Claudia Dall'Agnol, Sylvie Andrich-Duval, M. Bob Claude, Mme Josiane Di Bartolomeo-Ries, M. Jean-Paul Gangler, Mmes Romaine Goergen, Michèle Kayser-Wengler, Colette Kutten, M. Marc Schiffmann et Mme Brit Schlussnuss, conseillers et M. Joseph Schmit, secrétaire communal

Absents, excusés: MM. Alain Becker, Marcel Lorenzini et Romy Rech, conseillers

Objet: Point 3.02 de l'ordre du jour – Introduction d'un nouveau chapitre XXXVI : Taxe de recouvrement des créances – dans le règlement-taxes général ;

Le conseil communal,

Vu le règlement-taxes général du 26 novembre 2001, dûment approuvé par arrêté grand-ducal du 13 janvier 2002, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

D é c i d e, à l'unanimité,

D'introduire le nouveau chapitre XXXVI : Taxe de recouvrement des créances – dans le règlement-taxes général :

Article unique :

L'établissement et l'envoi de la deuxième lettre de rappel dans le cadre d'une procédure de recouvrement sont assujettis d'un paiement d'une taxe de 10,00 EUR.

En séance date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Dudelange, le 21 juin 2012

, bourgmestre

secrétaire communal